Grâce salvatrice

Partage international nº 316 – Décembre 2014

Cher Monsieur,

Le dimanche 17 juillet 2005, vers 19 h, près de Chalon-sur-Saône, je rentrais tranquillement des rencontres d'été des co-workers français travaillant pour l'Emergence, lorsqu'une jeune fille à scooter s'est écrasée à pleine vitesse, de face, contre mon camping-car. J'ai instantanément et très spontanément crié : *« Mon Dieu, mon Dieu ! »*, puis je me suis garé sur le bas-côté et suis sorti du véhicule, très commotionné.

La jeune fille était à terre, inerte, quelques gouttes de sang avaient perlé de son casque sur la route. Des gens sont arrivés rapidement et ont appelé une ambulance.

Je ne voulais pas que cette jeune fille meure par ma faute. En effet, j'étais responsable de cet accident, bien que la conductrice du scooter ait dû rouler très vite dans le virage car elle avait surgi de nulle part en une seconde.

Le scooter était une épave totale, le choc avait été si violent que le pare-brise de mon camping-car était brisé, ainsi que le radiateur, et le capot moteur très embouti.

En toute logique, la jeune fille devait être ou morte, ou grièvement blessée.

L'ambulance l'a emmenée à l'hôpital. Le lendemain, la gendarmerie m'a dit qu'elle avait finalement pu rentrer chez elle, indemne, et qu'il n'y aurait donc pas de suite judiciaire à mon encontre. Est-ce que la jeune fille et moi-même avons bénéficié d'une « intervention » ?

B. C., Gironde-sur-Drot, France

[Le Maître de Benjamin Creme confirme qu'il y a eu une « intervention » du Maître Jésus.]

Lieu : Chalon-sur-Saône, France
Date des faits : 17 juillet 2005
Thématiques : signes et miracles
Rubrique : Courrier des lecteurs